



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 27 octobre 2026 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 1575, rue Turmel, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Propriété sise au 1285-1289, avenue Jules-Verne, L'Ancienne-Lorette, lots 6 451 483 et 6 451 484 du cadastre du Québec : permettre l'installation d'une enseigne numérique, alors que ce type d'enseigne est prohibé par le *Règlement de zonage n° V-965-89*;
- Propriété sise au 1712, rue de Vaucluse, L'Ancienne-Lorette, lot 1 778 023 du cadastre du Québec : permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :
 - Une marge de recul avant de 4,9 mètres, alors que la marge de recul avant minimale prescrite est de 6,1 mètres;
 - Des marges de recul latérales de 0,65 mètre et de 0,58 mètre, alors que les marges de recul latérales minimales prescrites sont de 2 mètres de chaque côté;
 - Une marquise située à 4 mètres de la ligne avant de l'emplacement, alors que la distance minimale prescrite est de 4,5 mètres.

Les modalités de consultations publiques sont prévues ainsi :

Toute personne intéressée par ces demandes pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent, par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1153, et ce, avant le 27 octobre 2026, à 16 h, ou soumettre ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Les interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

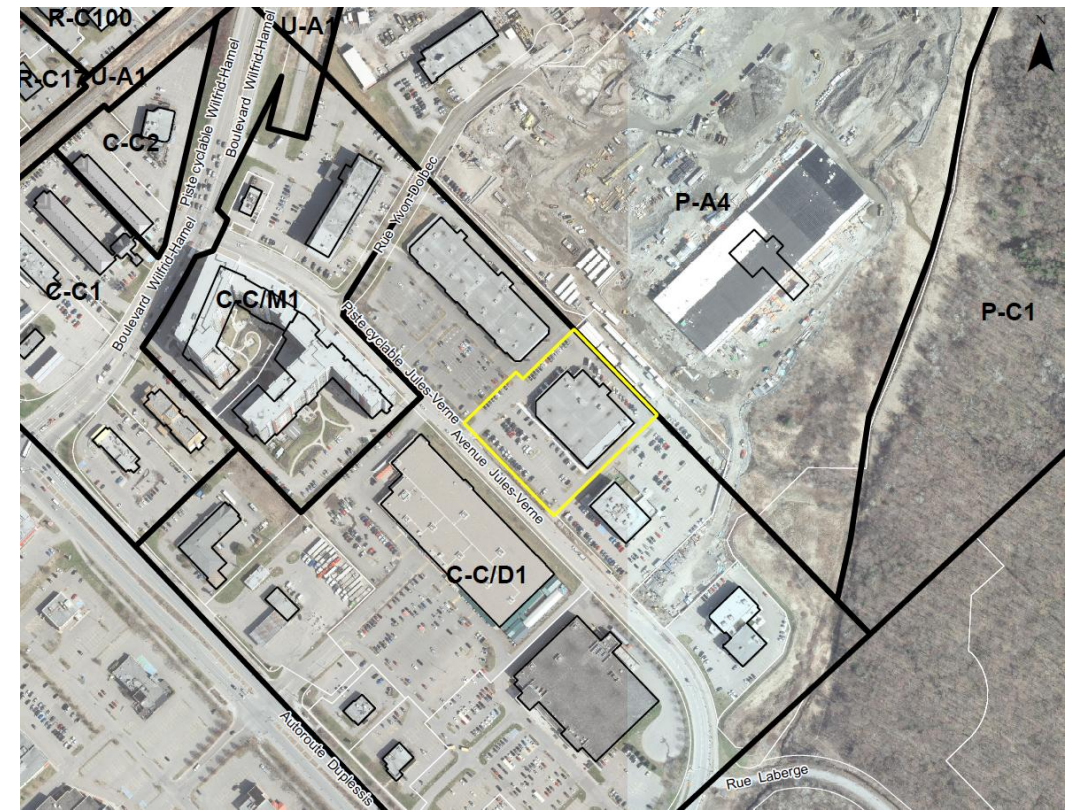
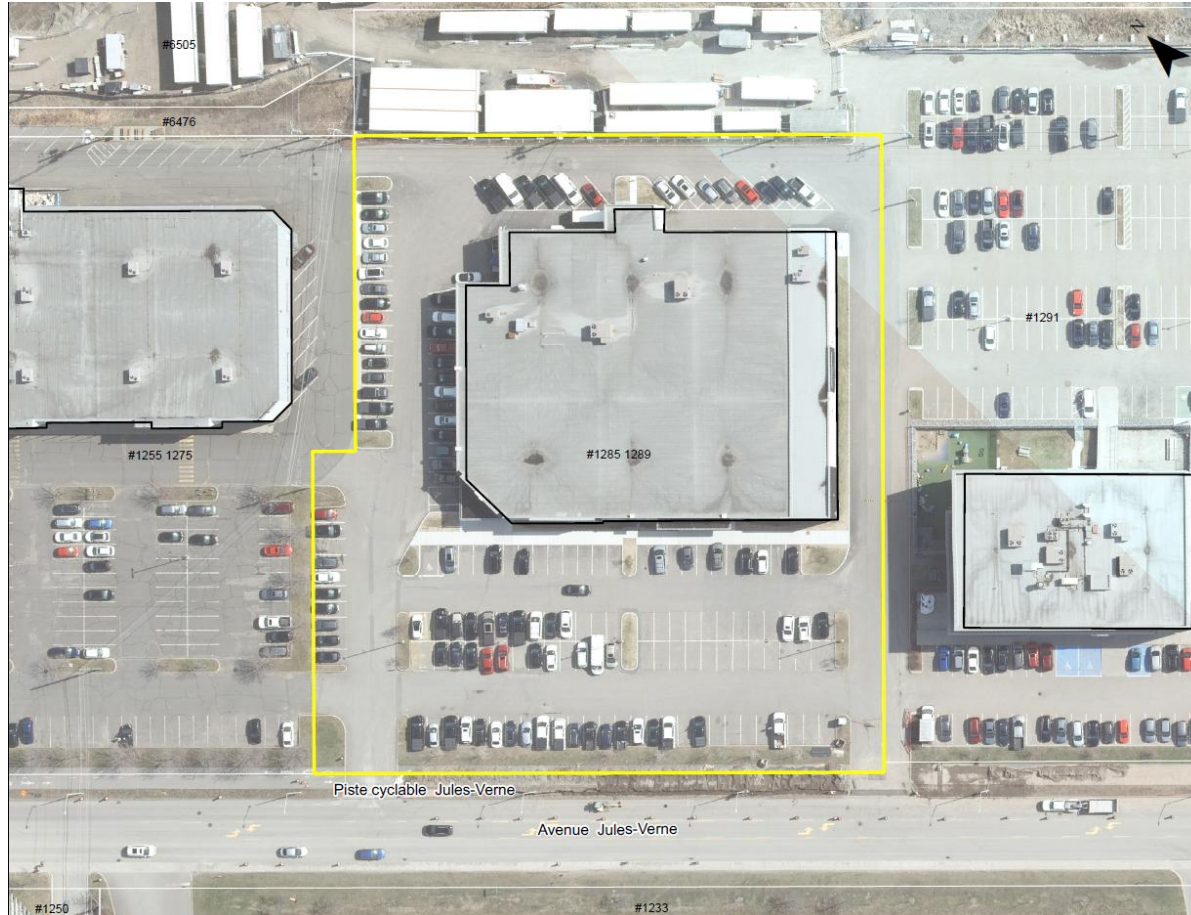
Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 8 octobre 2026

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1285-1289, AVENUE JULES-VERNE

Localisation



Zone C-C/D₁ - Usages autorisés :

- Commerce de voisinage (c₁)
- Commerce centre-ville (c₂)
- Commerce artériel à valeur ajoutée (c₅)
- Commerce artériel à grande surface (c₅₋₁)

Site visé



Voisinage



gauche



droite



en face

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'installation d'une enseigne numérique, alors que ce type d'enseigne est prohibé par le *Règlement de zonage n° V-965-89*.

Esquisse visuelle



Dimensions 2:1
longueur 3,84 m
hauteur 1,92 m
épaisseur 500 mm

Superficie : 7,37 m²

ECRAN LED LIBERTEVISION

Pixel pitches 6.67

Diffusion via un logiciel

Capteur intégré (adapte la luminosité)

Aucun son ne proviendra de l'enseigne

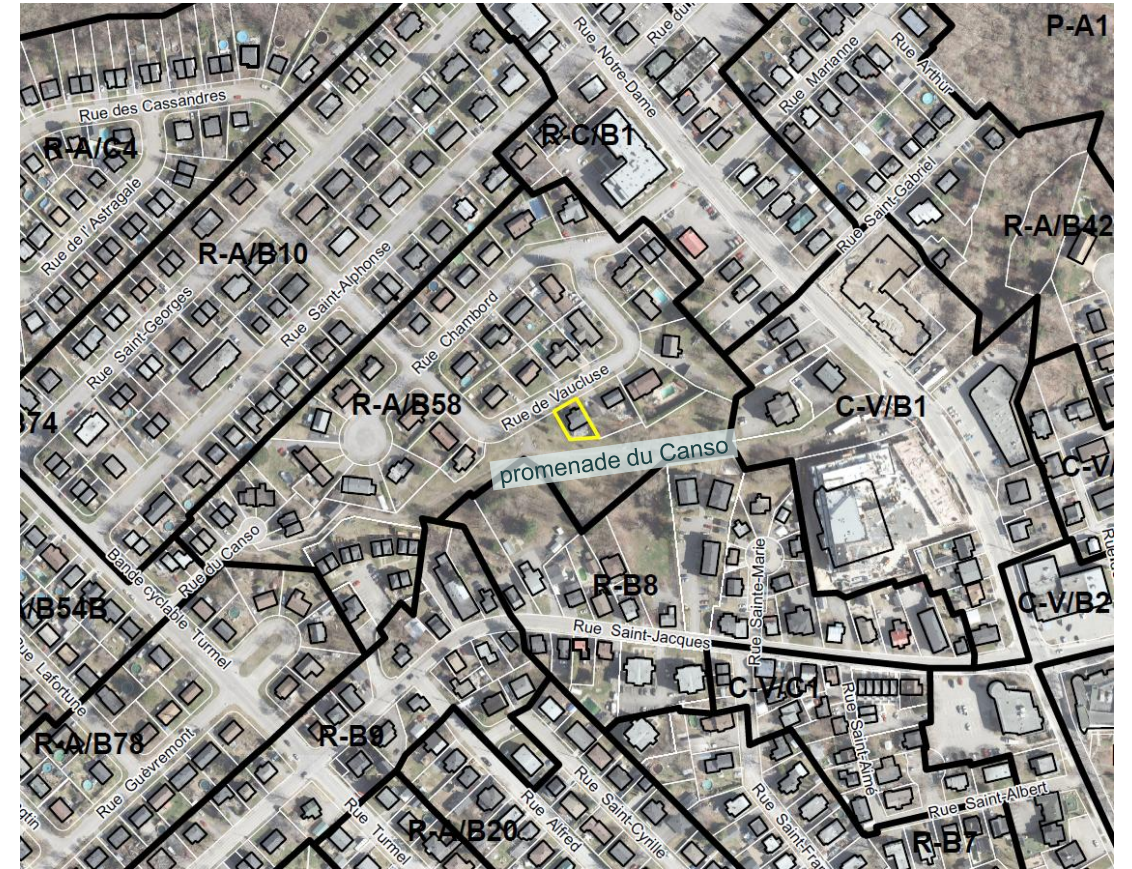


Ville de
L'Ancienne-Lorette

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES ET DE PIIA

1712, RUE DE VAUCLUSE

Localisation



Zone R-A/B₅₈ - Usages autorisés :

- Unifamiliale isolée (h_{1-1})
- Unifamiliale jumelée (h_{1-2})

Site visé



Voisinage



gauche



droite – promenade du Canso



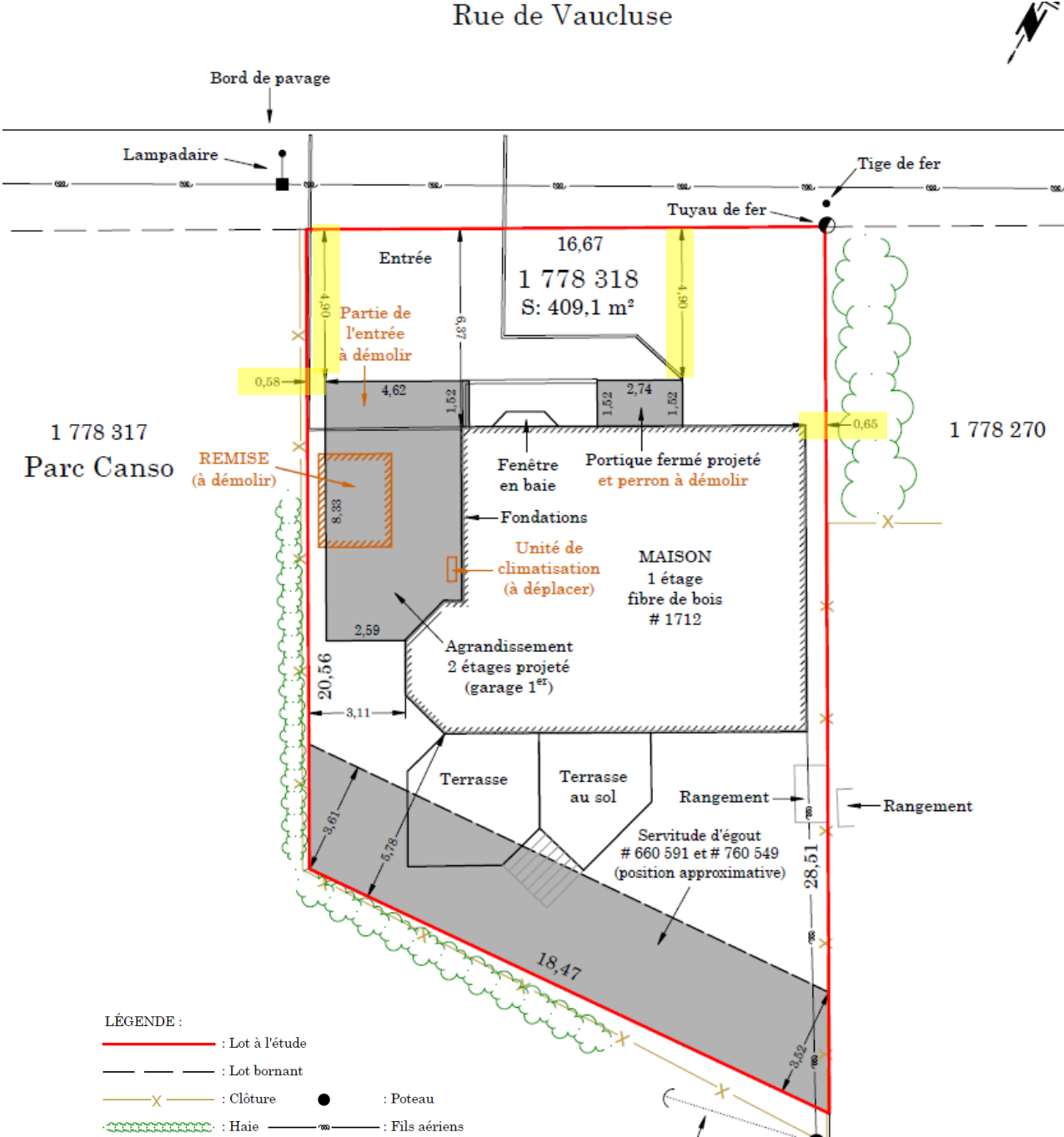
en face

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :

- Une marge de recul avant de 4,9 m, alors que la marge de recul avant minimale prescrite est de 6,1 m;
- Des marges de recul latérales de 0,65 m et 0,58 m, alors que les marges de recul latérales minimales prescrites sont de 2 m de chaque côté;
- Une marquise située à 4 m de la ligne avant de l'emplacement, alors que la distance minimale prescrite est de 4,5 m.

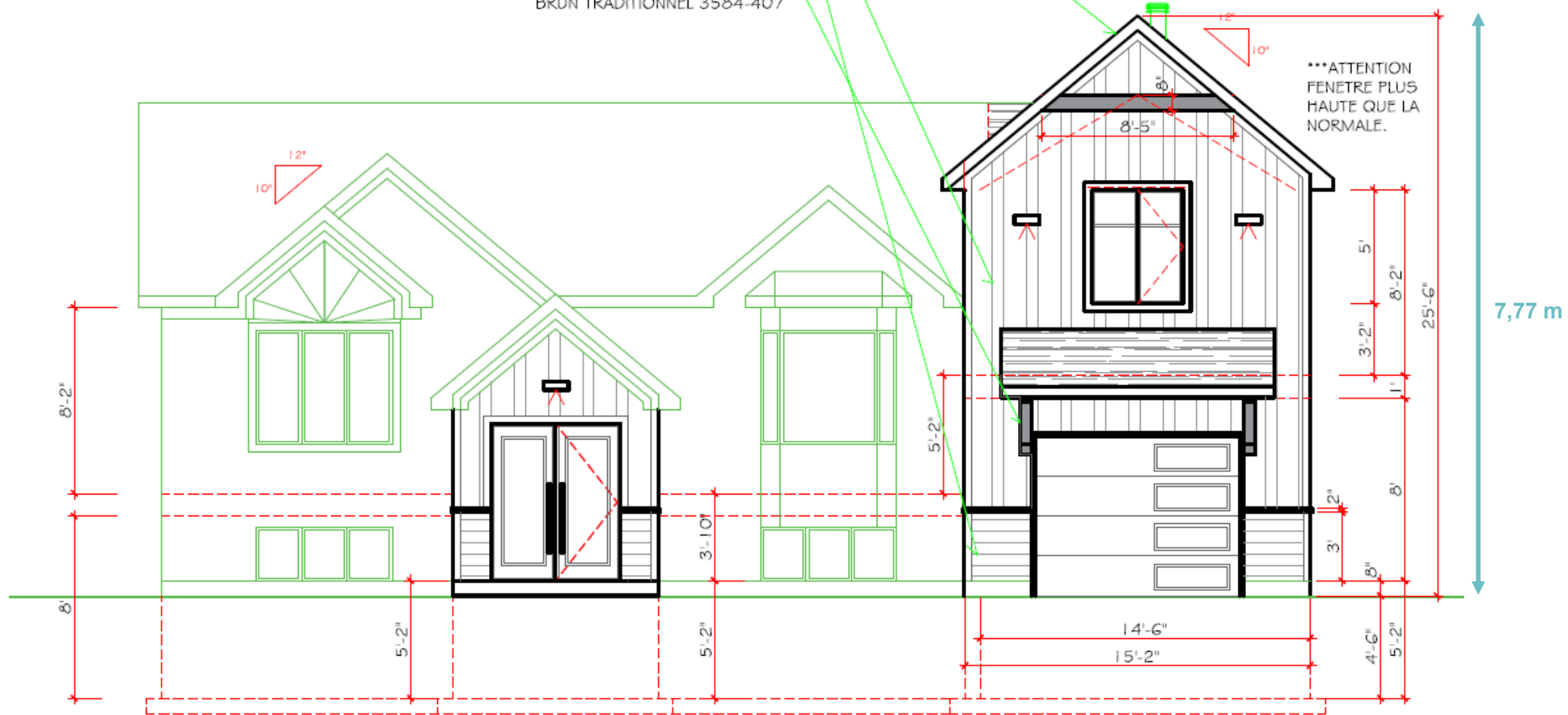
Implantation projetée



Éléments
dérogatoires

Élévations et matériaux

REVETEMENT DE TOITURE EN BARDEAU D'ASPHALTE
MEME COULEUR QUE EXISTANT.
FASCIAS, SOFFITE ET PLANCHE ALUM.BLANC MEME STYLE
QUE EXISTANT.
NOUVEAU REVETEMENT EN CANEXEL VERTICAL:BOARD'N
BATTEN, BLANC.
REVETEMENT DE FIBRO CIMENT GRIS TEL QUE EXISTANT.
PORTE DE GARAGE AVANT ET PORTES DE SERVICE NOIRES,
FENESTRATION PVC BLANC,
CADRAGES PORTE ET FENETRE TEL QUE EXISTANT.
POUTRE DE BOIS DÉCORATIVE & EQUERRES DE BOIS
TEINTES:SICO TEINTURE SEMI TRANSPARENT: BOIS TRAITÉ
BRUN TRADITIONNEL 3584-407



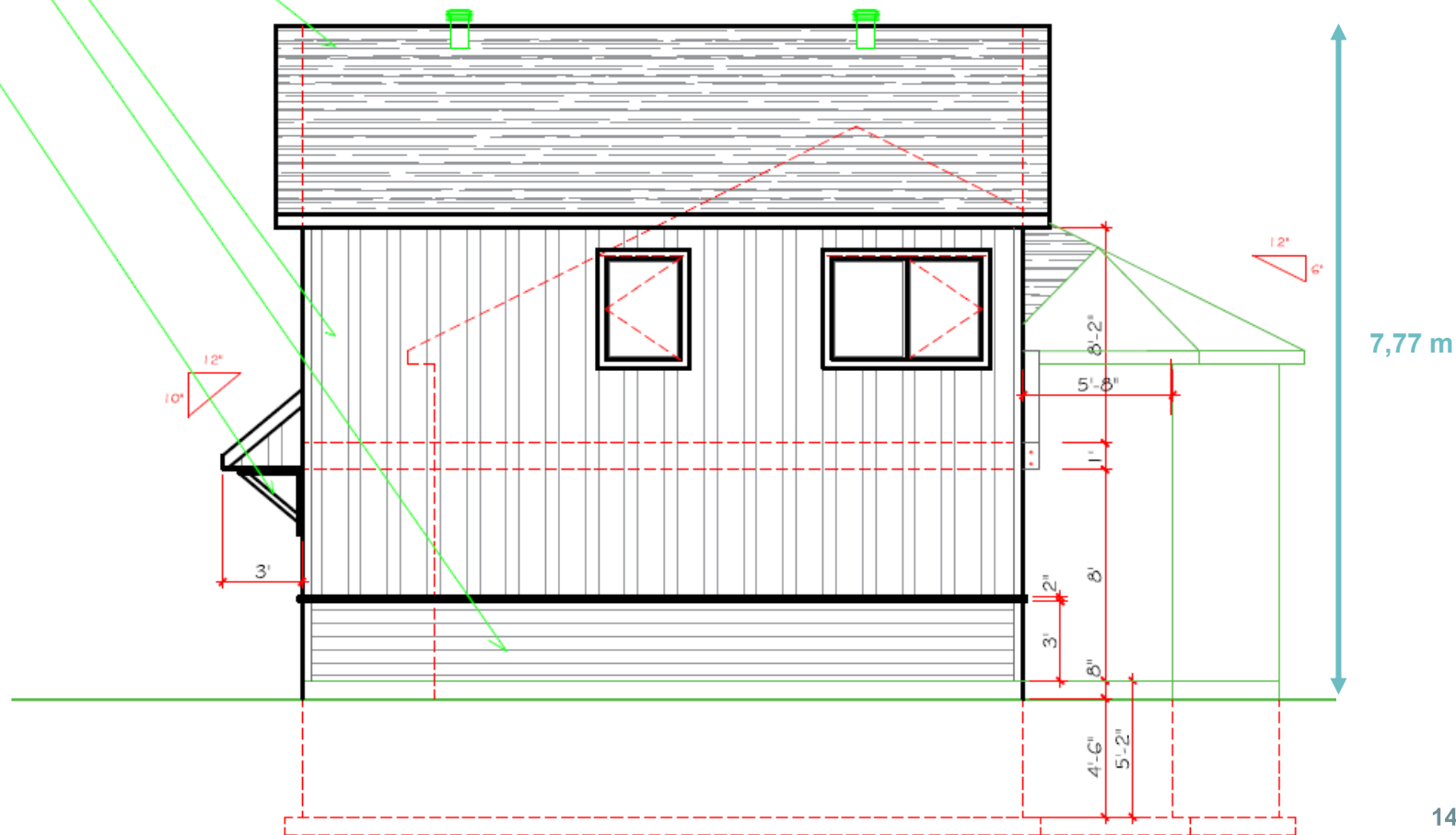
façade avant



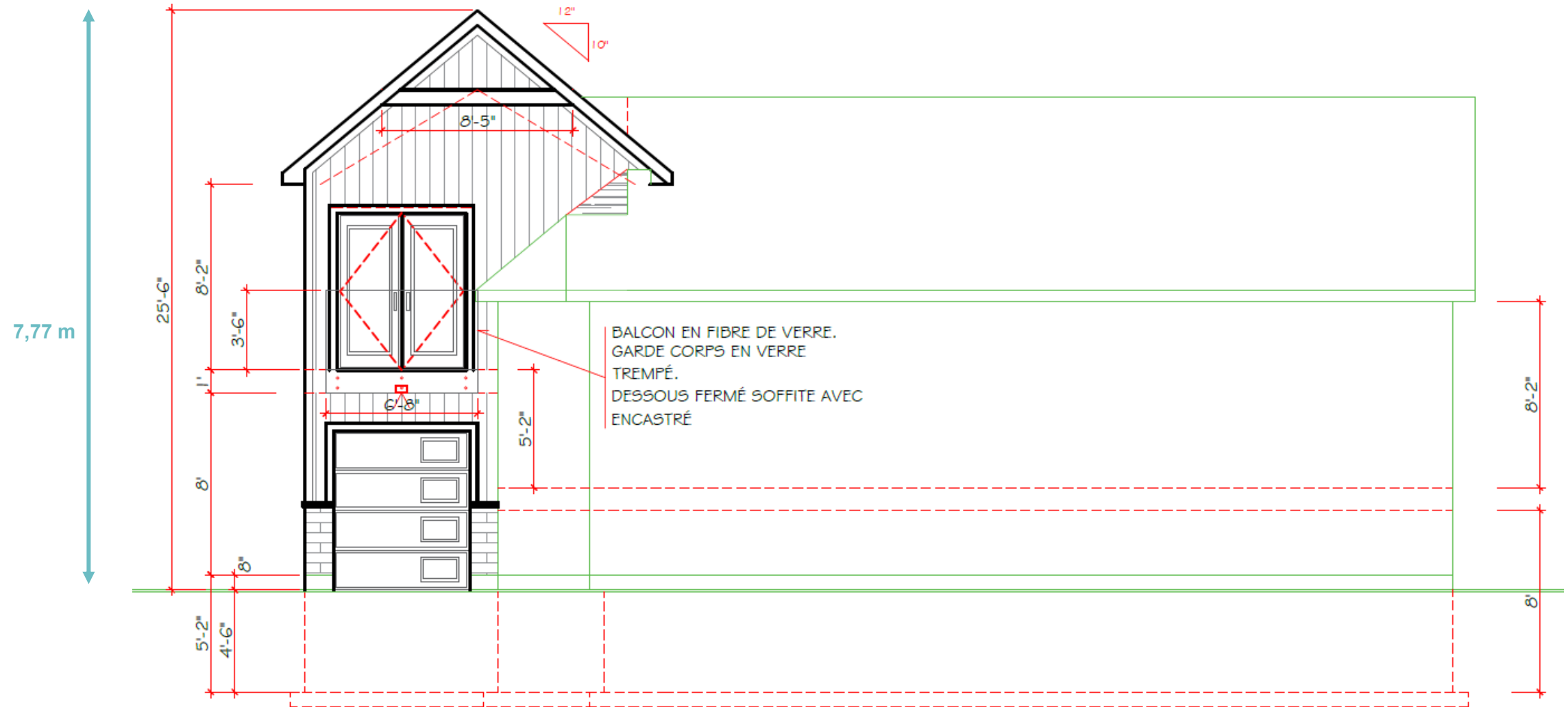
Élévations

REVETEMENT DE TOITURE EN BARDEAU D'ASPHALTE
MEME COULEUR QUE EXISTANT.
FASCIAS, SOFFITE ET PLANCHE ALUM.BLANC MEME
STYLE QUE EXISTANT.
NOUVEAU REVETEMENT EN CANEXEL
VERTICAL:BOARD'N BATTEN, BLANC.
REVETEMENT DE FIBRO CIMENT GRIS TEL QUE
EXISTANT.
PORTE DE GARAGE AVANT ET PORTES DE SERVICE
NOIRES,
FENESTRATION PVC BLANC,
CADRAGES PORTE ET FENETRE TEL QUE EXISTANT.
POUTRE DE BOIS DÉCORATIVE & EQUERRES DE BOIS
TEINTES:SICO TEINTURE SEMI TRANSPARENT: BOIS
TRAITÉ BRUN TRADITIONNEL 3584-407

façade latérale droite



Élévations



Esquisse visuelle

